

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint..

AFFAIRE N° 33/1592 :

Gymnase Gaston Richardson à la Ravine des Cafres - Cession à l'Euro symbolique de matériels d'équipement pour la pratique du canyoning et de l'escalade par l'Association Extreme Verticale

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1592-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1592 : Gymnase Gaston Richardson à la Ravine des Cafres - Cession à l'Euro symbolique de matériels d'équipement pour la pratique du canyoning et de l'escalade par l'Association Extreme Verticale.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée que :

L'Association Extrême Verticale, représentée par son Président M. Samir ABIDI, souhaite céder à l'euro symbolique à la Commune du matériel d'équipement pour la pratique du canyoning et de l'escalade au gymnase Gaston Richardson à la Ravine des Cafres.

Par un vote de son Conseil d'Administration du 18 février 2024 (**Annexe n°1 à la présente délibération**), l'association a décidé de proposer à la Commune la cession à l'euro symbolique des matériels suivants :

- 37 points seul d'exercices ;
- 4 points relais ;
- 4 « lignes de vie » ;
- 14 barreaux d'échelle pour l'accès ;
- 5 relais chaînés ;
- 7 relais parois chaînés.

L'Association a estimé la valeur de ces équipements à environ 3 000 €.

Le but de cette cession est de permettre la pratique du canyoning et de l'escalade en faveur du grand public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

Considérant que cette acquisition à l'euro symbolique a un but d'intérêt général en ce qu'elle va permettre d'augmenter l'offre sportive proposée par la Commune ;

Considérant donc l'intérêt pour la Commune de SAINT-PIERRE, d'acquérir ce matériel à l'euro symbolique ;

M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir accepter cette cession à titre gratuit par l'Association Extrême Verticale, qui satisfait donc un intérêt public local.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACCEPTER le principe d'acquisition à l'euro symbolique du matériel pour la pratique du canyoning et de l'escalade au gymnase Gaston Richardson à la Ravine des Cafres, proposé par l'Association Extrême Verticale régie par la loi 1901,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à SIGNER tout document administratif, financier et technique se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1592-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024